



SERVICES INTERNET D'AFFAIRES ET SERVICES À VALEUR AJOUTÉE DE BELL - POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE

Mise à jour : le 25 octobre 2007.

Bell Canada (« votre Fournisseur de service ») s'engage à être une bonne citoyenne de réseau. Pour aider votre Fournisseur de service à protéger l'utilité d'Internet et permettre aux utilisateurs d'en profiter pleinement, vous convenez de respecter les modalités de la présente Politique d'utilisation acceptable (la « Politique »). Toute infraction à la Politique constitue une violation des modalités du Contrat de service et peut entraîner la résiliation du Contrat de service et/ou la suspension du Service qui y est prévu.

Si vous avez des questions au sujet de la Politique, n'hésitez pas à communiquer avec votre Fournisseur de service par courriel à l'adresse suivante : abuse@bellnet.ca.

Aux fins du présent document, nous entendons par « hôte Internet » tout ordinateur ou dispositif électronique relié à Internet. Les mots qui ne sont pas définis dans la Politique revêtent la signification qui leur est attribuée dans le Contrat de service.

Généralités

Le Service que vous avez souscrit est réservé à une utilisation commerciale. Il est notamment interdit d'utiliser le Service ou l'équipement éventuellement fourni dans le cadre de celui-ci pour mener des activités de fourniture de service Internet.

Les énoncés ou gestes constituant du harcèlement ou des mauvais traitements, verbaux, écrits ou autres, à l'endroit des employés, fournisseurs, mandataires ou représentants de votre Fournisseur de service, sont strictement interdits et ne seront pas tolérés.

Il vous est interdit d'utiliser le Service pour la conduite d'activités qui incluent, sans s'y limiter :

- la transmission de messages non sollicités qui, à la seule et entière discrétion de votre Fournisseur de service, causent des interruptions significatives ou suscitent des plaintes de la part des utilisateurs Internet;
- le fait d'empêcher tout autre utilisateur de profiter d'Internet, d'entraver le fonctionnement ou l'efficacité du Service ou d'imposer à nos réseaux un fardeau exceptionnellement lourd à gérer, ou de générer autrement des niveaux de trafic Internet entravant la capacité d'autres utilisateurs de transmettre ou de recevoir de l'information;
- le fait de publier, de transmettre ou d'autrement diffuser de l'information, ou le fait d'encourager un comportement qui constituerait une infraction criminelle ou qui pourrait engager la responsabilité civile, ou le fait d'utiliser le Service d'une façon contraire à la loi ou susceptible d'empêcher ou de restreindre, de quelque façon que ce soit, un autre utilisateur de se servir ou de profiter du Service ou d'Internet;
- la publication ou la transmission de messages constituant du polluel, incluant, sans s'y limiter, la transmission de messages de courrier électronique non sollicités, la publication de messages inappropriés dans les groupes de discussion, la diffusion de faux messages à caractère commercial, le harcèlement par courrier électronique et toute autre utilisation abusive des serveurs de courrier électronique ou des groupes de discussion;
- la revente de bande passante ou de toute autre partie du Service, y compris, sans s'y limiter, des adresses IP fournies par votre Fournisseur de service.
- le harcèlement des utilisateurs ou des groupes d'une façon quelconque, ce qui comprend notamment la diffamation, les abus, le harcèlement criminel, les menaces ou toute autre violation des droits juridiques de tiers;
- l'usurpation de l'identité d'autres utilisateurs du Service Internet d'affaires ou des abonnés de tout autre Fournisseur de services Internet de quelque façon que ce soit;
- le téléchargement en aval et en amont, la transmission, l'affichage, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen d'accéder à de l'information, à des logiciels, à des fichiers ou à toute autre documentation i) qui sont protégés par des droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du détenteur de ces droits, ii) qui sont diffamatoires ou obscènes, contiennent de la pornographie juvénile ou de la littérature haineuse, ou iii) qui constituent une atteinte à la vie privée, une appropriation de la personnalité, ou l'établissement d'un lien ou d'un cadrage non autorisé;
- la falsification ou la suppression des mentions d'auteur, des avis juridiques ou autres en bonne et due forme ou des désignations ou étiquettes exclusives concernant l'origine ou la source des logiciels ou de toute autre information figurant dans un fichier;

- la transmission, l'affichage, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen d'accéder à tous fichiers, tous programmes ou toute information conçus pour aider les utilisateurs à faire échec à la protection contre la copie, l'enregistrement ou tout autre mécanisme antivol associé aux programmes de type commercial ou partagiciel;
- la transmission, l'affichage, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen d'accéder à tout programme ou toute information conçue pour aider l'utilisation frauduleuse des services de télécommunications;
- l'utilisation des ressources d'un hôte Internet de façon non autorisée par les administrateurs, y compris la transmission du courrier, des chaînes de lettres ou des offres d'argent facile ou de type pyramidal de quelque façon que ce soit;
- l'affichage ou la transmission de toute information ou tout logiciel contenant un virus, « robot d'annulation » ou « cancelbot », « cheval de Troie », « ver » ou autre composant destructeur ou perturbateur;
- la transmission, l'affichage, la diffusion, la réception, la récupération, le stockage ou toute forme de reproduction, de distribution ou tout autre moyen d'accéder à tout programme ou toute information constituant ou favorisant un comportement qui constituerait une infraction criminelle ou qui donnerait lieu à des poursuites civiles;
- l'infraction à toute autre loi ou à tout autre règlement applicable.

Courrier électronique

Le service de courrier électronique Internet d'affaires, décrit de façon plus détaillée dans le Contrat de service, est destiné aux besoins de votre exploitation.

Il est interdit d'attribuer en sous-cession de droits de licence, de distribuer, de transférer ou de vendre le service de courrier électronique Internet d'affaires ou une partie de celui-ci.

Vous convenez d'utiliser le service de courrier électronique Internet d'affaires uniquement en vue d'envoyer et de recevoir des messages et des documents qui sont appropriés. Outre les modalités générales énoncées ci-dessus, à titre d'exemple et non pour limiter la portée de ce qui précède, vous convenez d'utiliser le service de courrier électronique Internet d'affaires en vous abstenant de faire ce qui suit :

- utiliser ce service dans le cadre d'opérations pyramidales, d'envoi de polluriels ou de messages non sollicités (commerciaux ou autres);
- empêcher tout autre utilisateur de profiter du service;
- créer une fausse identité en vue d'induire des tiers en erreur ou falsifier les en-têtes de vos messages électroniques de quelque façon que ce soit;
- utiliser, télécharger ou copier de toute autre façon, ou fournir (gratuitement ou non) à une personne ou entité tout répertoire des utilisateurs dudit service ou toute autre information sur les utilisateurs ou l'utilisation, ou toute partie de celle-ci;
- favoriser ou faciliter la transmission des messages électroniques non sollicités;
- joindre une signature excessivement longue à vos messages électroniques;
- envoyer des messages électroniques pour perturber ou occasionner des difficultés à la réception des autres messages électroniques.

Les clients qui gardent des listes de courrier en nombre « opt-in » (libre participation) doivent avoir une méthode de confirmation des abonnements et pouvoir fournir ces renseignements comme preuve à la demande de votre Fournisseur de service. à la discrétion de votre Fournisseur de service, si aucune preuve n'est fournie, les messages peuvent être considérés comme non sollicités.

Votre Fournisseur de service se réserve le droit, à son entière discrétion, de limiter le nombre de destinataires auxquels le client envoie le courriel, le nombre d'abonnés inscrits sur une liste de courrier en nombre « opt-in » (libre participation) d'un abonné et le nombre de messages qu'un abonné peut envoyer ou recevoir par l'entremise du service de courrier électronique Internet d'affaires.

Ni votre Fournisseur de service, ni aucun de ses fournisseurs, n'est tenu de surveiller le service de courrier électronique Internet d'affaires. Toutefois, votre Fournisseur de service et ses fournisseurs se réservent le droit de passer en revue les documents transmis par ledit service et d'éliminer certains d'entre eux à leur seule discrétion. Votre Fournisseur de service peut, à son gré, résilier votre accès au service de courrier électronique Internet d'affaires à tout moment et sans préavis.

Votre Fournisseur de service et ses fournisseurs se réservent le droit de divulguer toute information qui peut leur sembler nécessaire, à leur seul gré, afin de se conformer aux lois, règlements, procédures juridiques ou demandes des autorités. Votre Fournisseur de service et ses fournisseurs se réservent également le droit de modifier, de ne pas afficher ou de retirer toute information ou tout document, en partie ou entier, à tout moment et à leur seul gré.

Groupes et forums de discussion

En sus des modalités générales qui précèdent, il vous est interdit, en publiant des messages dans le cadre de groupes ou de forums de discussion, de vous livrer, notamment mais non exclusivement, aux activités suivantes :

- publier des fichiers binaires ou de taille excessive de toute nature, à moins que cela soit expressément autorisé par la charte ou la FAQ du groupe ou forum de discussion concerné;
- publier des messages essentiellement identiques dans plus de dix (10) groupes de discussion;
- joindre à vos messages une signature excessivement longue;
- falsifier les en-têtes des messages que vous publiez, de quelque façon que ce soit.

Les messages affichés dans les groupes et sur les forums de discussion doivent être conformes à la charte ou à la FAQ de chacun des groupes ou forums de discussion concernés.

IRC et dialogue en direct (ou « chat »)

En sus des modalités générales qui précèdent, il vous est interdit, en utilisant l'IRC ou tout autre Service de dialogue en direct, de vous livrer, notamment mais non exclusivement, aux activités suivantes :

- transmettre des messages incluant un contenu publicitaire ou commercial de toute nature sans qu'ils aient été sollicités;
- tenter une attaque destinée à générer un refus de service, que ce soit de manière automatisée, à savoir en utilisant un robot, ou manuellement.

De plus, en utilisant un serveur IRC ou n'importe quel service de dialogue en direct, vous devez vous conformer intégralement aux règles et règlements édictés par l'administrateur du serveur.

Réseau/Sécurité

En plus des modalités générales qui précèdent, il est interdit, lorsque vous utilisez le Service, de mener des activités qui incluent mais ne se limitent pas à :

- partager le nom d'utilisateur et le mot de passe de votre Compte pour des entrées en communication simultanées par accès commuté à partir du même Compte;
- rendre un hôte Internet incapable de répondre aux demandes de service des autres hôtes;
- analyser ou pénétrer les mécanismes de sécurité d'un hôte Internet;
- falsifier n'importe quelle partie des en-têtes du paquet TCP/IP de quelque façon que ce soit;
- poser un geste propre à compromettre la sécurité du service d'hébergement Internet de quelque façon que ce soit.

Conformément aux dispositions du Contrat de service, vous seul êtes responsable de la sécurité de votre système et de votre Compte. Votre Fournisseur de service offrira son entière coopération aux forces de l'ordre dans le cadre d'une enquête occasionnée par toute infraction à la politique.

Dans l'éventualité où notre personnel recevrait de nombreuses plaintes au sujet d'une ou de plusieurs infractions à la politique, des frais de traitement par plainte reçue en plus de frais administratifs peuvent être portés à votre Compte, et ce, à la discrétion de votre Fournisseur de service.